



Il y a aujourd'hui en Belgique plus d'1,5 million de travailleurs volontaires (anciennement bénévoles) qui œuvrent dans des secteurs d'activité très diversifiés : clubs sportifs, activités culturelles, services aux personnes âgées... Dans notre secteur de l'ErE, il est fréquent de faire appel à des volontaires pour diverses activités, telles que des animations, la tenue de stands, etc.

L'objet de cet article est donc de vous rappeler la réglementation en vigueur, ainsi que de vous présenter les nouvelles modalités en matière de responsabilité civile du volontaire.

1. Principe :

La loi définit le volontariat comme « toute activité :

- qui est non rémunérée ;
- qui est exercée en dehors du cadre privé ou familial ;
- et qui n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail. » Ex : Un salarié, animateur dans une asbl, ne peut prétendre au statut de volontaire pour ces animations. Mais, ce même animateur peut aussi effectuer des prestations de volontariat dans le cadre, par exemple, de la tenue d'un bar lors de la fête annuelle de l'asbl. La tenue du bar étant considérée comme une activité différente de ses missions de salarié.

2. Obligation d'information :

L'association a l'obligation d'informer le volontaire : but(s) et statut juridique de l'association, assurance et indemnités éventuelles prévues pour les volontaires, missions du volontaire, etc.

Cette information peut se faire de manière informelle, mais l'association doit être en

mesure de prouver qu'elle a bien informé les volontaires. Pour ce faire, un document écrit et signé par le volontaire est la solution idéale (un document-type peut vous être fourni sur simple demande au Réseau IDée).

3. Remboursement des frais des volontaires :

L'association n'a PAS d'obligation légale de rembourser ces frais. Cette décision lui appartient. Si elle le fait, deux systèmes de remboursement sont possibles :

- Le remboursement des **frais réels** du volontaire sur remise des pièces justificatives (facture, ticket de caisse, carte de train, métro, bus, etc....) ;

- Le remboursement par **indemnité forfaitaire** en fonction du nombre de jours de prestation du volontaire (plafonds pour 2011 : max. 30,82€/jour - max. 1232,92 €/an).

4. Assurance pour les volontaires (responsabilité civile et accidents corporels) :

L'association a l'obligation de souscrire une assurance qui couvre :

- La responsabilité civile du volontaire (dommages, matériels et/ou corporels, causés par la faute du volontaire à une tierce personne) ;
- Les accidents corporels (les lésions corporelles, à l'exclusion des maladies, survenant au volontaire).

Cette obligation s'impose aux associations privées sans but lucratif, constituées sous forme d'association de fait ou d'ASBL (occupant ou non du personnel rémunéré).

Les compagnies d'assurance classiques proposent en général ce type d'assurance.

Il est également possible de bénéficier, à certaines conditions, d'un système d'assurance gratuite, mis en place par les provinces wallonnes et la COCOF (à Bruxelles). Les conditions sont les suivantes :

- L'association doit avoir son siège social sur le territoire de la commune concernée ou en Région de Bruxelles-Capitale ;
- L'assurance couvre un maximum de 200 jours de volontariat par an (tous volontaires confondus) ;
- L'association ne doit pas être soumise à une influence notoire des pouvoirs publics (moins de 50% du budget de l'association provient de subsides publics et moins de la moitié des administrateurs sont des représentants des pouvoirs publics).

Cette dernière condition constitue évidemment un frein, la majeure partie des associations étant généralement subsidiée pour plus de 50% de leur budget. Et lorsqu'on pose la question du « pourquoi » aux différentes administrations concernées, la réponse est la suivante : « une association déjà subsidiée de manière importante par les pouvoirs publics ne peut pas bénéficier d'un avantage supplémentaire ». Cette gratuité d'assurance risque donc de ne pas profiter à beaucoup d'associations du secteur... !

Pour de plus amples informations sur cette assurance gratuite : www.ethias.be/fr/prd/ECD5190/Collectivites/Assurer/Personnes/Assurance_des_volontaires.htm

Damien REVERS

Pécule de vacances en décembre !

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'employeur qui conclut avec un travailleur déjà occupé un nouveau contrat de travail (ou un avenant) dont la durée de travail est inférieure au premier contrat (ex : passage d'un temps plein à un 4/5^{ème} temps) lui sera redevable d'un pécule de vacances anticipé. Si la diminution de la durée du travail intervient dans le courant d'une année civile, l'employeur devra payer ce pécule de vacances en même temps que la rémunération du mois de décembre.

Toute réduction de la durée du travail dans le courant de l'année, aussi minime soit-elle, doit être considérée comme un nouveau contrat de travail. Peu importe qu'elle soit introduite pour une durée indéterminée ou déterminée et pour une courte ou une longue période.

Entrent dès lors en considération :

- une réduction de la durée du travail convenue entre l'employeur et le travailleur ;
- une réduction de la durée du travail dans le cadre d'une diminution temporaire du travail, d'activités saisonnières, etc.
- la réduction de la durée du travail dans le cadre d'un crédit temps, d'un congé parental.

Il s'agit ici du paiement du pécule de départ complet, qui peut vite s'élever à plusieurs milliers d'euros (importance de bien budgéter!).

De même, pour le travailleur qui reçoit ce pécule en décembre, il lui est vivement conseillé de mettre ce « bas de laine » de côté, car, au mois de juin de l'année suivante (c-à-d au moment habituel du paiement des péculés de vacances), il ne recevra qu'un salaire réduit du montant perçu anticipativement en décembre.

Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Au-delà de deux heures de travail, cette aide s'inscrit dans le cadre d'un échange de service. Pour bénéficier de ce service juridique, contactez Damien, le Lu et Je au 02 286 95 75, et le Ma et Me au 081 39 06 96, ou via damien.revers@reseau-idee.be

POINT DE VUE

Tenir compte des éléments déterminants

Le 1^{er} février 2012, le Réseau IDée organisera un colloque qui se penchera sur le rôle des acteurs éducatifs en matière de changements collectifs et sociaux. Il sera co-construit avec plusieurs partenaires issus d'autres secteurs éducatifs. Dont Bernadette Taeymans, de Question Santé. Interview. De quoi inspirer l'ErE.

Que fait Question Santé, quelle est sa philosophie ?

L'asbl Question Santé, qui fête ses 30 ans cette année, est un Service communautaire de promotion de la santé, agréé pour conseiller en matière de communication. Par ailleurs, nous avons toujours été subsidiés en éducation permanente pour la production d'outils pédagogiques. Ces outils, souvent, nous les testons sur le terrain, auprès d'adultes, dans des maisons de quartiers, des associations, des actions de CPAS, etc. On a par exemple un projet en éducation permanente intitulé « Questions de société, questions de santé ». Il interroge les sujets de santé en termes collectifs, de société, et ne se centre pas sur les comportements individuels. Qu'est-ce qui, dans notre société actuelle, détermine certains aspects de santé ? Par exemple, concernant le tabagisme, on vise beaucoup les comportements individuels : « Il faut arrêter de fumer ». Mais on peut aussi s'interroger sur ce qui fait que, dans nos sociétés, par l'interdiction de fumer, on arrive progressivement à l'exclusion des fumeurs. Quelles sont les conséquences de cette exclusion sociale ? Et si, par contre, nous interrogeons le pourquoi du tabagisme au niveau individuel et collectif ? On peut retrouver le même processus pour d'autres thématiques santé : la promotion ou l'obligation d'adopter des comportements sains, suivant des normes définies par une catégorie socio-culturelle particulière. Ne pas être gros, ne pas fumer, cela devient une nouvelle « religion ». Mais est-elle souhaitée par tous, voire accessible à tous ? Ces normes, ce modèle, ne tiennent pas suffisamment compte des déterminants spécifiques à d'autres catégories sociales, ni d'une approche globale de la santé. Dans nos outils, avec les publics que nous rencontrons, nous interrogeons ces modèles et analysons ensemble les déterminants de la santé, notamment socio-économiques, culturels, environnementaux, biomédicaux, etc.

Quel intérêt vois-tu au croisement de regards - voire aux alliances - entre acteurs éducatifs issus de secteurs différents ?

On ne peut pas travailler sans alliance, c'est devenu une tradition dans notre secteur, ça fait partie de notre manière de travailler. Par exemple, actuellement, nous coordonnons la réalisation d'un référentiel « santé » pour les enfants en collectivité. Pour ce projet, nous travaillons avec des organisations de jeunesse, les services de promotion de la santé à l'école, les CPMS, l'ONE, les écoles de devoirs... C'est une richesse, lorsque l'on travaille, avec d'autres publics ou d'autres secteurs, cela permet de croiser les conceptions de la santé, les priorités de chacun, et de les mettre en oeuvre. C'est la même démarche lorsque nous travaillons avec des publics variés qu'ils soient en collectif d'alphabétisation, en maison de quartier, en insertion sociale...

Notre « part de marché », c'est de faire prendre conscience de la dimension globale de la santé : ce n'est pas seulement l'absence de maladie, c'est une ressource, une recherche d'équilibre, de bien-être psychique, physique et social. C'est de faire prendre conscience de ce qui détermine la santé pour pouvoir agir dessus, que l'on soit usager, groupe, intervenant, travailleur de proximité, acteur politique.

Entre les intentions et les possibilités d'intervention, nous rencontrons évidemment certaines difficultés. Nos moyens sont limités au regard de ce que la promotion de la santé suggère en termes de changement social, d'actions globales sur les différents déterminants. Elargir le concept, on l'a fait. Aller de la santé individuelle à la santé collective, l'idée est enthousiasmante et fondée, mais nous n'avons pas toutes les clés pour agir : ressources, compétences de la Communauté française, possibilités de partenariats...

Par exemple, la lutte contre les inégalités sociales en matière de santé nécessite, entre autres, un travail de proximité avec des groupes au niveau local, mais les moyens sont limités. Les acteurs de promotion de la santé, seuls, ne peuvent pas faire ce travail, ils doivent s'associer avec des intervenants d'autres secteurs. C'est chaque fois un plaidoyer pour travailler ensemble, il n'y a pas de cadre de collaboration déterminé, il faut donc chaque fois réinventer.

Quel intérêt vois-tu au croisement de regards - voire aux alliances - entre acteurs éducatifs issus de secteurs différents ?

On ne peut pas travailler sans alliance, c'est devenu une tradition dans notre secteur, ça fait partie de notre manière de travailler. Par exemple, actuellement, nous coordonnons la réalisation d'un référentiel « santé » pour les enfants en collectivité. Pour ce projet, nous travaillons avec des organisations de jeunesse, les services de promotion de la santé à l'école, les CPMS, l'ONE, les écoles de devoirs... C'est une richesse, lorsque l'on travaille, avec d'autres publics ou d'autres secteurs, cela permet de croiser les conceptions de la santé, les priorités de chacun, et de les mettre en oeuvre. C'est la même démarche lorsque nous travaillons avec des publics variés qu'ils soient en collectif d'alphabétisation, en maison de quartier, en insertion sociale...

Notre « part de marché », c'est de faire prendre conscience de la dimension globale de la santé : ce n'est pas seulement l'absence de maladie, c'est une ressource, une recherche d'équilibre, de bien-être psychique, physique et social. C'est de faire prendre conscience de ce qui détermine la santé pour pouvoir agir dessus, que l'on soit usager, groupe, intervenant, travailleur de proximité, acteur politique.

SOMMAIRE

Épinglé pour Vous	2
• Centre de doc à Namur	
• Colloque Education et changement social - 1 ^{er} février 2012	
• Nos malles : du neuf	
• «L'engagement militant»	
• Testé pour vous : cristaux de soude	

Côté membres

3

• Refaisons de la classe un vrai collectif

Le Coin du juriste

4

• Le Volontariat

• Pécules de vacances en décembre

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion
Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro
Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS •
Damien REVERS • Céline TERET • Joëlle VAN DEN BERG •

Mise en page
César CARROCERA GIGANTO

Quelles questions souhaiterais-tu aborder lors de notre colloque de février ?

Le changement social est-il à portée de main du secteur éducatif ? Un changement social pour qui ? Est-ce que les acteurs éducatifs sont aujourd'hui capables d'être des acteurs de changement social, est-ce qu'ils ont cette marge de manoeuvre ? Mais de quel changement social parle-t-on ? Si c'est pour quelques élus, ça ne m'intéresse pas trop. Si c'est pour aller vers plus d'équité sociale, d'accord ! Dans ce sens, je crains que l'écologie ne s'adresse qu'à une nouvelle élite. Vivre dans un endroit « sain », agréable (vert, calme...) devient un luxe. Notre questionnaire sur les inégalités sociales de santé en promotion de la santé, s'applique aussi à d'autres secteurs, tels que celui de l'environnement. La santé pour tous... L'environnement pour tous... voilà de beaux défis à saisir ensemble.

Propos recueillis par CHRISTOPHE DUBOIS



Centre de doc à Namur

Après Bruxelles depuis près d'une vingtaine d'années, c'est au tour de nos bureaux situés à Namur (Mundo N - rue Nanon, 98) d'accueillir un centre de documentation spécialisé en éducation à l'environnement. **Accessible du mardi au vendredi sur rendez-vous via le 081 39 06 96.** Rappelons aussi que certaines malles pédagogiques (Alimentation, Eau, Energie, ErE & travail social, Réussir avec l'énergie) sont également disponibles en prêt dans nos locaux namurois.

Colloque « Education et changement social »

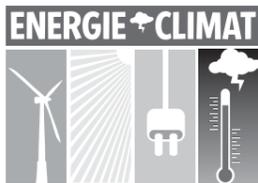
Après un colloque consacré aux changements de comportements en 2006, le Réseau IDée et des partenaires issus de différents secteurs (ErE, solidarités internationales, santé, justice sociale...) planchent actuellement sur la dimension plus collective du changement. A noter dans vos agendas donc, un colloque « Education et changement social » qui se tiendra le mercredi **1^{er} février 2012**, au siège de la Communauté française, à Bruxelles.

Plus d'infos prochainement ! En attendant, alimentez vos réflexions en lisant les interviews en p1 et 3 de cet Infor'IDée.

Du neuf du côté de nos malles !

Nos malles pédagogiques « Energie & Climat », empruntables au Réseau IDée à Bruxelles et Namur, ont été entièrement mises à jour en 2011. Elles se composent d'outils pédagogiques, ouvrages jeunesse, jeux, DVD et documents d'informations et constituent une base pour mener la réflexion sur ces sujets ou mettre en place une activité pédagogique avec les 8 - 12 ans ou les 12 - 18 ans. Epinglons aussi que les sacoches « Mobilité » sont en cours d'actualisation pour devenir la malle « Mobilité durable » pour les 8 - 14 ans. Elle sera disponible également en prêt dès fin octobre (uniquement à Bruxelles). Les malles sont empruntables gratuitement au Réseau IDée (réservation et caution indispensables).

Infos et réservation : 02 286 95 73 - sandrine.hallet@reseau-idee.be



Testé pour vous !

Cristaux de soude sur meubles et tapis cracras

Une table en bois plus très claire au milieu de la salle de réunion. Nettoyons-là ! Habitée de ce type d'entretien, j'avais « innocemment » préparé mon petit pot de térébenthine mélangée à une dose d'alcool... Avais-je oublié que le Réseau IDée est labellisé « éco-dynamique » ? Pas du tout. Mais comme les préjugés ont à la vie dure (parfois !), je pensais gagner du temps - et de l'huile de coude - face aux solutions alternatives... L'alternative, dans le cas qui nous intéresse, s'appelle « cristaux de soude » : à mélanger dans de l'eau chaude et à manipuler avec une bonne éponge et des gants. Le résultat est très convaincant ! Bien rincer pour un résultat optimal. Tiens, et sur cette tâche de tapis qui s'enlaidit d'année en année... est-ce que ça marche aussi ? Et bien OUI ! C'est que ces petits grains translucides absorbent vraiment la crasse ! Incroyable mais vrai ! La bonne nouvelle, c'est qu'en échange de quelques petites heures de nettoyage, on peut dire au revoir au budget de remplacement du tapis ! Ça vaut la peine, non ?

Marie Bogaerts

Plus d'infos : " Le ménage au naturel " (éd. Alternatives, 2009 - 13,5€), <http://raffa.grandmenage.info> et http://environnement.wallonie.be/publi/education/remue_menage.pdf

« L'engagement militant »

Que signifie être militant aujourd'hui ? C'est à cette question que tentait de répondre un colloque très intéressant organisé le 15 septembre dernier à l'UCL, dont vous trouverez prochainement les actes auprès de la Fondation Travail-Université (www.ftu-namur.org). Si le public et le propos étaient majoritairement tirés du monde syndical, ils n'étaient pas sans analogies avec la réalité de nos associations. Comme ce schéma triangulaire de Patricia Vendramin (FTU), montrant que l'engagement est la rencontre entre un individu, une cause et une organisation. Le tout entouré d'un « cadre » (= le contexte, les conditions économiques, écologiques, sociales, politiques, etc.).

Ce sont d'ailleurs chacun des trois pôles - individu, cause, organisation - qui ont été auscultés durant le colloque. Pour les causes, on retiendra qu'elles se démultiplient et entrent en concurrence, que l'environnement est au hit-parade et qu'il y a des « causes omnibus » (ex : l'altermondialisme, les causes humanitaires...). Pour le côté « organisation », Rebecca Grembell (Université de Londres) soulignera que dans un contexte de mondialisation et de crises, les organisations elles-mêmes sont appelées à changer. Et qu'à côté des traditionnels syndicats, sensés fonctionner de façon démocratique (« c'est la base qui décide ») se retrouvent de plus en plus d'ONG et d'associations qui ne bénéficient pas toutes de la même représentativité démocratique. Côté parcours et identité du militant, on rappellera que la plupart des engagements passent par des « autres significatifs » : ouvrages, films, enseignant, animateur... qui ont joué un rôle de déclencheur. Qu'il y a différentes figures de militant : du « total » qui s'y plonge tout entier, au « distancé » qui y papillonne (de plus en plus)... Que l'engagement est un équilibre précaire entre des coûts et des bénéfices. Dans les bénéfiques, pointons par exemple le rôle de « rat-trapage scolaire » et d'ascension sociale joué par les expériences de militance. Etre militant, c'est détenir des savoirs et des savoir-faire, acquis durant son parcours de militant, de façon formelle (des formations organisées par tels association, parti ou syndicat) ou informelle (en discutant avec d'autres lors des manifs, etc.). Ainsi, en militant, Untel apprendra à parler en public, Unetelle à mieux connaître la législation. Cela passe par des contenus, explicites ou non, et des idéologies. Ce qu'ils vont ainsi apprendre, ce sont des savoirs utilisables, mais aussi des façons de voir le monde. Autant de savoirs qui donnent désormais accès, en France, à des « bouts de diplôme », via une validation officielle des acquis de l'expérience militante.

« Pour résister à l'école, refaisons de la classe un vrai collectif ! »

Enseignant à l'HELMo Sainte-Croix à Liège, dans la formation de futurs profs en sciences humaines, Jacques Cornet est aussi militant pédagogique à ChanGement pour l'égalité (CGé). Il partage sa vision de l'école comme acteur de changement social.

Quel est le rôle de l'école dans la dynamique de changement social : préparer à la société ou réparer la société ?

Depuis toujours, l'école a cette double mission : transmettre et émanciper. Autrement dit : « préparer à entrer dans une société telle qu'elle est » et « réparer cette société en fonction de tous les maux qu'elle peut connaître ». Cette double mission est en tension. Aujourd'hui, la crise économique et sociale génère énormément d'angoisses chez les parents : « Il faut absolument que mon gamin ait du boulot et un bon boulot ». Les lobby patronaux pèsent aussi sur l'école pour qu'elle travaille en fonction de compétences professionnelles. Ces deux acteurs ont un rapport strictement instrumental au savoir et à l'apprentissage. Dans une telle situation, on ne peut que préparer à une société telle qu'elle est. Et s'il s'agit d'une société de compétition, on prépare à toujours plus de compétition. On n'est donc pas du tout dans le changement social.

Certains enseignants tiennent à ce que l'école ne soit pas là uniquement pour apprendre un métier, mais bien pour faire entrer dans la culture, pour faire des citoyens... En somme, pour appliquer le Décret mission. Mais les programmes n'obéissent pas au Décret mission, car ils sont faits par les réseaux et influencés par les demandes des parents et des lobby patronaux. L'école vit une crise de confiance telle que les enseignants n'ont plus la force d'affirmer leur discours.

L'école est parfois agent de changement social, via des militants pédagogiques et des enseignants qui défendent des valeurs écologiques ou sociales. Il s'agit d'initiatives isolées et marginales.

Tant pour les enseignants que pour les autres acteurs éducatifs, comment passer du changement individuel aux changements collectifs ?

Le changement social, ce n'est pas faire de l'éducation civique, ce n'est pas dire vers quoi il

faut changer. Parce que, d'un point de vue pragmatique, ça ne marche pas. Et parce que, éthiquement, qui est-on pour détenir la vérité ? Par contre, je plaide pour l'éducation à la citoyenneté : oser mettre toutes les idées à plat, forcer à entendre les différents points de vue, à prendre en compte les différents aspects, ça c'est important. L'éducation à la citoyenneté est une éducation à la liberté de penser. C'est donner les outils aux jeunes pour qu'ils puissent entrer dans des actions de changement social. Mais l'école est une institution publique, pas une association militante ! Par contre, mettre en contact avec des associations citoyennes, montrer que ça existe, certainement !

A ce propos, un enseignant est-il neutre ?

Juridiquement, si on est dans l'officiel, on est obligé de respecter le Décret sur la neutralité active, et dans l'enseignement catholique, on s'engage dans les Missions de l'école chrétienne. Personnellement, je crois que l'enseignant ne peut pas être neutre. Et il faut absolument qu'il ne soit pas neutre. Entre autres, parce qu'à notre époque il est important que les jeunes aient des adultes de référence, qu'ils voient des adultes solides, qui ont des opinions, qui les défendent... Pour autant que les enseignants respectent la liberté des jeunes de ne pas aller dans le même sens. Il ne s'agit donc pas de se mettre à faire du prosélytisme dans sa classe, mais bien d'affirmer qui on est, ce qui est important pour nous. L'engagement déclaré de l'enseignant ne doit pas avoir de répercussions directes sur les choix de contenus et les orientations de ses cours. On peut affirmer sa position tout en présentant les positions contraires.

Quels changements souhaiteriez-vous voir se concrétiser à l'école ?

Refaire des collectifs. L'école est devenue une juxtaposition d'individus. Pourtant, elle est bien placée pour faire face à ces processus d'individualisation, car elle reste un lieu où tout le

monde est obligé de se coller à un collectif. Pour moi, la première façon de résister à l'école, c'est de refaire de la classe un vrai collectif, avec une vie collective, avec une culture propre. Les jeunes doivent pouvoir s'identifier à un groupe qui compte pour eux et à des adultes qui sont debout. Actuellement, jeunes et enseignants n'ont plus aucun projet, ni individuel, ni collectif. Il faut s'arrêter et se poser la question de ce qu'on fait là ensemble. Redévelopper des projets, travailler à restaurer du collectif entre profs, du collectif entre élèves, des collectifs de classe. Et on n'y arrivera pas tant qu'on ne bouge pas le temps et l'espace, tant que l'école reste organisée de manière aussi saucissonnée, en heures, en disciplines, en locaux...

Il y a aussi la question des inégalités sociales. Toutes les études le montrent, actuellement, au lieu de corriger ces inégalités, l'école les renforce. Il y a là beaucoup de changements à faire. Au niveau macro pour essayer de travailler sur la ghettoïsation, la relégation, etc. Et au niveau micro, pour que la pédagogie et la formation prennent en compte les cultures dominées. Car pour pouvoir lutter contre le renforcement des inégalités sociales, il faut d'abord être conscient qu'elles existent et être conscient des causes. Toute la responsabilité n'incombe pas qu'aux enseignants. Il y a aussi un réel manque de volonté politique.

Propos recueillis par CÉLINE TERET

Lisez l'intégralité de l'interview (avec davantage d'explications sur la question des inégalités sociales et sur la « pédagogie institutionnelle » prônée par J. Cornet) sur

